



RAPPORT DU SERVICE DES FINANCES

Numéro du rapport : F-02-2022

Sujet : Rapport Annuel – Frais de permis de construction 2021

Prepared by : Cécile Maisonneuve, Treasurer

Reviewed by : Nadia Lockhart-Knebel, Director of Finance

Reviewed by: Josée Brizard, CAO / Clerk

Date: February 28th, 2022

INTRODUCTION

Conformément au paragraphe 7 (4) de la Loi sur le code du bâtiment, S.O.1992,c23, telle que modifiée, la municipalité est tenue de préparer un rapport sur les frais de permis reçus et les coûts directs et indirects d'administration et d'application de la Loi sur le code du bâtiment dans sa région.

CALCUL DE LA RÉSERVE

Revenus

Total des honoraires reçus pour le service du bâtiment: 515 378,78 \$

Coût de la prestation des services

Coûts directs:

Les coûts directs sont réputés inclure les coûts du service du bâtiment de la municipalité de la Nation pour le traitement des demandes de permis de construction, l'examen des plans de construction, les inspections et les tâches d'application liées aux bâtiments.

Coûts totaux d'administration et d'application: 194 126,15 \$

Coûts indirect:

Les coûts indirects sont réputés inclure les coûts de soutien et les frais généraux du département du bâtiment de la municipalité de La Nation comme suit:

Coûts totaux d'administration et d'application: 200 268,41 \$

Grand Total des coûts directs et indirects: 394 394,56 \$

ÉTAT DES RÉSERVES

Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2021: 87 056,29 \$

Montant transféré à la réserve à administrer et appliquer la Loi sur le code du bâtiment:
120 984,22 \$

Total des réserves au 31 décembre 2021: 208 040,51 \$

Cécile Maisonneuve, A.M.C.T.
Trésorière